

## **Actualités de l'ORMR : Modifications apportées au système de déclaration des éclosions de COVID-19 (20 juillet 2023)**

### **L'ORMR réduit le fardeau en matière de signalement des éclosions de COVID-19**

L'ORMR comprend les défis auxquels les maisons de retraite sont confrontées et cherche constamment à réduire le fardeau administratif qui pèse sur les maisons afin que les titulaires de permis, les exploitants et le personnel puissent se concentrer sur les soins, la sécurité et le bien-être des résidents.

Dans le cadre de ces efforts, l'ORMR a modifié le processus de déclaration des éclosions de COVID-19 afin d'éliminer l'enquête quotidienne sur les éclosions et de mettre l'accent sur le signalement des cas touchant les résidents.

À compter du **lundi 24 juillet 2023**, les maisons de retraite touchées par l'éclosion de COVID-19 ne seront tenues de déclarer les informations relatives aux cas qu'une seule fois après que l'éclosion aura été déclarée comme étant terminée par le bureau de santé publique local. Les maisons de retraite sont toujours tenues de déclarer toute nouvelle éclosion de COVID-19 à l'ORMR le même jour qu'elles la signale au bureau de santé publique local.

Dans le questionnaire de fin d'éclosion, les maisons de retraite ne devront déclarer que les cas, les hospitalisations et les décès des résidents. Les cas touchant le personnel ne seront plus signalés par l'ORMR. Ces changements réduiront considérablement la charge de travail des maisons de retraite en ce qui concerne la déclaration des éclosions de COVID-19.

L'ORMR fournit au ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité (MSAA) les renseignements sur l'éclosion de COVID-19 recueillis auprès des maisons de retraite, afin d'appuyer les décisions et les actions du gouvernement. L'ORMR a consulté le MSAA sur les changements apportés au processus de déclaration.

L'ORMR remercie toutes les maisons de retraite pour leur coopération continue et leur dévouement à l'égard de la sécurité et du bien-être des résidents.

Si vous avez des questions sur les changements ou si vous avez besoin d'aide, veuillez nous contacter en envoyant un courriel à [info@rhra.ca](mailto:info@rhra.ca) ou en composant le 1 855 275-7472.